

COMMUNIQUE DE PRESSE
CNCD
30 JUIN 2008

Objet : compte-rendu de la réunion de la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) le 30 juin 2008

Résumé : La Commission Nationale de la Coopération décentralisée s'est réunie le 30 juin sous la présidence de M. JOYANDET et en présence de M. HORTEFEUX. Elle a validé des orientations pour l'appel à projet 2009 et fait le point des dispositifs de soutien à l'action extérieure des collectivités locales, dans le nouveau contexte de la RGPP. Un groupe de travail sur le soutien de l'alimentation a été mis en place à la demande du Secrétaire d'Etat.

Sous la présidence de Monsieur Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la Francophonie, et en présence de Monsieur Hortefeux, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée s'est réunie le lundi 30 juin et a adopté les orientations suivantes après un débat fructueux avec les représentants des associations nationales:

I- Dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales.

M. Joyandet a proposé la constitution d'un groupe de travail sur le thème alimentation, Agriculture vivrière, lutte contre la famine et coopération décentralisée.

Il a été aussi décidé la mise en place d'un chantier sur les pays émergents sous la présidence de l'ARF et en partenariat avec les autres associations nationales. (coopération universitaire, innovation, appui aux entreprises)

Entre deux réunions plénières de la CNCD, un bureau élargi sera mis en place pour rendre plus régulier le contact au plus haut niveau entre l'Etat et les collectivités territoriales sur l'action internationale. Il se réunira à la rentrée pour ouvrir une concertation sur les orientations géographiques et sectorielles prioritaires de l'Etat dans le cadre de la RGPP avec les collectivités territoriales dont il sera tenu compte dans les appels à projet.

Les 2 ministres ont appelé à une meilleure coordination entre les collectivités par la désignation, lorsque cela est possible, d'un chef de file pour leurs actions de coopération.

II- Appels à projets 2009. Trois thématiques prioritaires ont été retenue par le MAEE pour son soutien à la coopération décentralisée et approuve par la CNCD :

- Soutien aux actions permettant de financer des projets de coopération décentralisée intégrant des jeunes.

- Soutien aux collectivités territoriales mobilisant plusieurs acteurs de leur territoire dans des pays ou des secteurs prioritaires une attention particulière sera donnée aux projets dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture vivrière.

- Soutien aux coopérations décentralisées portant sur l'appui institutionnel en privilégiant les pays engagés dans un processus de décentralisation, en particulier lorsqu'un dispositif bilatéral de soutien à la décentralisation existe.

Le Ministère de l'immigration , de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement pour sa part soutiendra des projets qui relèvent de priorités du développement solidaire définies par le Ministre (investissement productif, amélioration des conditions de vie et d'insertion socio-économique des populations, développement local appuis des diasporas).

III- Appels à projets 2010-2012

Dans le cadre de la CNCD, les Associations Nationales d'Elus et l'Etat ouvriront une réflexion sur un cadre stratégique de partenariat qui servira de référence pour préparer l'appel à projet pour ces contrats triennaux 2010/2012. Un effort sera recherché pour accentuer la mutualisation entre collectivités locales (chefs de file).

IV- Renforcement du lien avec les collectivités territoriales dans le cadre de la RGPP.

La Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales rattachée à la future Direction Stratégique issue de la DGCID conservera ses attributions (notamment le pilotage des appels à projet) et coordonnera l'action des agences vis à vis des collectivités territoriales.

- A ce titre l'AFD mettra en place une facilité de financement direct des collectivités françaises soit en complément d'un projet financé par l'AFD soit en appui à des politiques d'aide au développement sectorielles ou géographiques dont elle aura reçu le mandat à travers des appels à propositions. La cohérence de l'action de l'Etat vis à vis des collectivités territoriales restera sous la responsabilité de la CNCD, dont le secrétariat est assuré par le délégué pour l'action extérieure des collectivités locales.

V-Coordination opérationnelle-site CNCD

En octobre le nouveau site de la CNCD sera présenté a la presse et aux partenaires de la coopération decentralisee, il sera un atout pour améliorer la coordination entre collectivités territoriales, souhaitée par la CNCD, dans le respect de l'autonomie de chacune des strates des collectivités locales. Un état de la mutualisation sera réalisé à cette occasion afin de pouvoir présenter des pistes d'amélioration dans la perspective des prochains contrats triennaux 2010-2012.

VI-Signature d'un accord de partenariat sur le tourisme durable.

entre le Sénat, les Ministères de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, des Affaires étrangères et européennes, de l'agriculture et de la pêche, de la Culture et de la communication, le Secrétariat d'état chargé du commerce, de l'artisanat des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, Cités Unies France et l'Agence Française de Développement

COMMENTAIRE :

Au moment où la présidence française de l'UE fait la gouvernance locale un thème privilégié, Alain Joyandet souhaite encourager ces nouveaux acteurs qui sont les régions, les départements et les communes pour le développement.